

Facturation des cas spécifiques

Facturation des intérimaires

La cotisation des intérimaires est fixée forfaitairement par visite.

Tarif de la visite forfaitaire 2023 : 91,80 € HT.



Comment est calculée ma cotisation ?

Afin de favoriser l'apprentissage, un tarif minoré correspondant au tarif de la visite forfaitaire est appliqué pour les apprentis.

Tarif de cotisation Per Capita apprenti 2023 : 91,80 € HT au lieu de 119,31 € HT.



Facturation des nouveaux embauchés

Compte tenu que la cotisation est annuelle, l'embauche de nouveaux salariés en cours d'année donnera lieu à une facture complémentaire correspondant à 50% du tarif de la cotisation.

Salarié en contrat CDI - CDD

Facture complémentaire : 50% de 119,31 € HT = 59,66 € HT

Salarié en contrat d'apprentissage

Facture complémentaire : 50% de 91,80 € HT = 45,90 € HT

